

L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

L'accord du participe passé est une des difficultés majeures du français. Cet accord dépend en effet

de l'auxiliaire, de la nature du complément et de sa place, et, pour les verbes pronominaux, de la fonction des pronoms.

PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ SANS AUXILIAIRE

Le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, comme les adjectifs qualificatifs auxquels il peut être assimilé :

Les **villas** **édifiées** sur la colline jouissent d'une vue étendue.
Abandonnée au bord de la route, une **voiture** **accidentée** rouillait.

PARTICIPE PASSÉ CONJUGUÉ AVEC «AVOIR»

RÈGLE

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire «avoir» (temps composés de verbes actifs) s'accorde en genre et en nombre avec son complément d'objet direct, lorsque ce complément le précède :

*Vous avez **pris** → la bonne **route** ;*
*C'est la bonne **route que** ← vous avez **prise**.*

ATTENTION

Le participe reste invariable :

— si le verbe n'a pas de complément d'objet direct :

Ils ont répondu (pas de C.O.D.) ;
Ils ont répondu sans retard («sans retard» : C.C. de manière) ;
Ils ont répondu vite à notre lettre («à notre lettre» : C.O.I.).

— si le complément d'objet direct est placé après le participe :

*Nous avons mangé **des fruits**. Elle a reçu de bonnes **nouvelles**.*

SUIVI D'UN INFINITIF

Le participe passé conjugué avec «avoir» et suivi d'un infinitif complément d'objet reste invariable :

*Vous auriez **dû** écouter* («écouter» : infinitif C.O.D.) ;
*Vous auriez **dû** écouter nos conseils* } («conseils» : C.O.D. de l'infinitif
*Les conseils que vous auriez **dû** écouter* } «écouter» et non du verbe
«devoir»)

Cette construction se trouve avec les verbes de perception (**voir, entendre, sentir**, etc.) et certains verbes impliquant l'obligation, la volonté, etc. (**laisser, faire, vouloir, devoir, pouvoir, omettre de**, etc.).

ATTENTION

- Avec les verbes **voir**, **regarder**, **entendre**, **sentir** et **laisser**, il ne faut pas confondre le sujet de l'infinitif avec son complément d'objet direct :

*J'ai entendu entrer **Odile*** (= qu'Odile entrait) : «Odile» est sujet de «entrer» et C.O.D. de «ai entendu» ;

*J'ai entendu féliciter **Odile*** (= qu'on félicitait Odile) : «Odile» est C.O.D. de «féliciter» et non pas du verbe «ai entendu».

- Quand le sujet de l'infinitif est placé avant le participe passé, celui-ci s'accorde en genre et en nombre avec le sujet de l'infinitif :

*la **cantatrice que j'ai entendue chanter*** : «cantatrice» est sujet de l'infinitif et précède le participe passé «entendu» : il y a donc accord ; j'ai entendu qui ? la cantatrice, représentée par «que». Elle chantait.

Au contraire, dans : *la romance que j'ai entendu chanter*, «que», mis pour «romance», n'est pas sujet mais C.O.D. de «chanter». Dans ce cas, «entendu» reste invariable.

PRÉCÉDÉ DU PRONOM «EN»

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire «avoir» reste invariable si le complément d'objet direct qui précède est le pronom **en** :

*J'ai cueilli des fraises dans le jardin et j'**en** ai mangé* (= j'ai mangé une partie des fraises).

PRÉCÉDÉ DU PRONOM «L'» REPRÉSENTANT UNE PROPOSITION

Le participe passé conjugué avec «avoir» qui a pour complément d'objet direct le pronom neutre «l'» (représentant toute une proposition) reste invariable :

*La journée fut plus belle qu'on ne **l'**avait espéré* : «l'», C.O.D. de «avait espéré», représente la proposition «la journée fut plus belle» (= le fait que la journée...).

VERBES INTRANSITIFS

Les participes passés **couru**, **coûté**, **pesé**, **valu**, **vécu** restent invariables quand ils sont employés au sens propre. Ils sont intransitifs :

*La somme importante qu'a **coûté** ce pardessus* : sens propre ; pas d'accord car il n'y a pas de C.O.D. (on ne peut dire : a coûté quoi ? mais : a coûté combien ? «somme» est C.C. de prix) ;

*Les vingt minutes que nous avons **couru*** : sens propre ; pas d'accord car il n'y a pas de C.O.D. (on ne peut dire : couru quoi ? mais : couru pendant combien de minutes ? «minutes» est C.C. de temps).

ATTENTION

Employés au sens figuré, ces verbes sont transitifs et s'accordent avec le complément d'objet direct qui les précède :

*Les **efforts qu'a coûtés** cet examen* : sens figuré ; accord car cet examen a coûté quoi ? des efforts («efforts» est C.O.D.) ;

*Les **dangers que nous avons courus*** : sens figuré ; accord car nous avons couru quoi ? des dangers («dangers» est C.O.D.).

VERBES IMPERSONNELS

Le participe passé des verbes impersonnels ou pris impersonnellement reste toujours invariable :

*Les deux jours **qu'il a neigé*** : «qu'», mis pour «jours», est C.C. de temps de «a neigé» ;

*Les accidents nombreux **qu'il y a eu** cet été* : «qu'», mis pour «accidents», sujet réel de «a eu».

PARTICIPE PASSÉ CONJUGUÉ AVEC «ÊTRE»

VERBES PASSIFS ET VERBES INTRANSITIFS

Conjugué avec être, le participe passé des verbes passifs et de certains verbes intransitifs s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe :

La **villa** a été **louée** pour un mois. Les **hirondelles** sont parties.

sujet participe
fém. sing. au fém. sing.

VERBES ESSENTIELLEMENT PRONOMINAUX ET PRONOMINAUX À SENS PASSIF

Le participe passé des verbes essentiellement pronominaux ou des verbes pronominaux à sens passif, toujours conjugués avec l'auxiliaire «être», s'accorde en genre et en nombre avec le sujet :

*Ils **se** sont aperçus de leur erreur.* Ces **robes se** sont bien vendues.

VERBES PRONOMINAUX RÉFLÉCHIS ET RÉCIPROQUES

- Les participes passés des verbes pronominaux réfléchis et réciproques, toujours conjugués avec l'auxiliaire «être», suivent la règle des participes passés conjugués avec l'auxiliaire «avoir» et s'accordent en genre et en nombre avec le pronom réfléchi ou réciproque (**me, te, se, nous, vous**) si celui-ci est complément d'objet direct :

*Elle **s'est regardée** dans la glace* : elle a regardé qui ? «elle» (représentée par «s'»), dans la glace → «s'», pronom réfléchi, est C.O.D., il y a donc accord ;

*Vous **vous** êtes battus dans la rue* : vous avez battu qui ? «vous» → «vous», pronom réciproque, est C.O.D., il y a donc accord.

- Le participe passé ne s'accorde pas avec le pronom réfléchi ou réciproque si celui-ci est complément d'objet indirect ou complément d'objet second :

Ils se sont lavés les mains : ils ont lavé les mains à qui ? à eux (représentés par «se») → «se» est C.O.S., il n'y a donc pas d'accord ;

Nous nous sommes écrit : nous avons écrit à qui ? à nous (= les uns aux autres) → «nous» est C.O.S., il n'y a donc pas d'accord.

ATTENTION

Si le complément d'objet direct du verbe pronominal réfléchi ou réciproque est placé avant le participe, ce dernier s'accorde avec lui : La jambe **qu'il s'est tordue** : «qu'», mis pour «jambe», C.O.D. de «s'est tordu» ; Les injures **qu'ils se sont adressées** : «qu'», mis pour «injures», C.O.D. de «se sont adressé».